



Carte postale diffusée à la suite des événements de Margueritte.

# L'affaire de Margueritte, avril 1901

**Benoît HABERBUSCH**

*Docteur en histoire,  
Capitaine  
Service historique de la Défense  
Division Etudes Enseignement et Recherche*

Parmi l'abondante iconographie rassemblée par le major en retraite Michel Louis, une collection de cartes postales et de photographies est consacrée à un événement survenu au début du siècle dernier. À l'époque, ces faits ont eu un retentissement considérable, avant de sombrer dans l'oubli au fil du temps. Il est intéressant de s'interroger sur le rôle joué dans cette affaire par les gendarmes visibles sur ces clichés.

## Chronique d'un paisible village d'Algérie

Alors que la plupart des clichés collectés par le major (er) Louis ne portent aucune indication, les costumes portés par certains personnages permettent de déduire que les faits se sont produits de l'autre côté de la Méditerranée, en Algérie. La légende inscrite sur une carte postale, « Insurrection à Margueritte (Algérie) », permet de lever définitivement le doute. Pourtant, rien ne semble prédisposer cette localité algérienne à être ainsi placé sous les feux de l'actualité.

Créé en 1864 sur les pentes du Zaccar, sur la route reliant Alger à Oran ; à 120 kilomètres d'Alger et à 10 kilomètres de Miliana, ce village de colonisation s'appelle d'abord Aïn-Turki (La Fontaine des Turcs), en référence à la présence d'une source captée à l'origine par les services du Génie militaire, puis érigée en fontaine publique. Le nom de Margueritte (parfois orthographié Marguerite) n'est donné que quelques années

plus tard, en hommage au général Margueritte (1823-1870) qui a longtemps vécu à Kouba et a commandé la subdivision de Miliana ainsi que la brigade des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> Chasseurs d'Afrique avec laquelle il s'est illustré au cours de la guerre de 1870<sup>1</sup>.

Comme dans tous les centres de colonisation, l'installation du village respecte un plan soigneusement établi et les infrastructures sont rapidement mises en place. Toutefois, l'essor de la cité se fait attendre et, au moment des événements de 1901, la bourgade se limite à une quarantaine de bâtiments espacés les uns des autres. La population européenne ne dépasse guère la centaine d'habitants face aux 3 000 musulmans installés aux alentours<sup>2</sup>. Administrativement, la localité dépend de la commune mixte d'Hamman Rhira, englobée dans le douar d'Adélia. Elle ne dispose pas de brigade de gendarmerie en 1901.

En ce début du XX<sup>e</sup> siècle, la situation à Margueritte est paisible, comme dans le reste de l'Algérie où la colonisation française est solidement implantée. La dernière grande révolte remonte à 1871. L'effervescence ressentie en Kabylie en 1898 et les quelques crimes perpétrés ici et là

<sup>1</sup> Fils de gendarme, le général de division Jean-Auguste Margueritte est né en 1823 et mort le 6 septembre 1870 en Belgique.

<sup>2</sup> En 1932, Margueritte ne compte encore que 500 Européens, ce qui témoigne du faible développement de la localité.



Carte postale du village de Marguerite.

ne suffisent pas à créer un sentiment d'insécurité, malgré la faiblesse numérique des forces de l'ordre et notamment de la gendarmerie. Ainsi, en 1901, 231 brigades de gendarmerie sont dispersées dans les trois vastes départements algériens. L'arme n'y compte au total que 1.192 hommes dont 31 officiers. De ce fait, la force publique se limite souvent au seul garde champêtre dans de nombreuses localités<sup>3</sup>.

### La rocambolesque révolte d'avril 1901

Le 26 avril 1901, les autorités de Marguerite apprennent par télégraphe du caïd d'Adélia qu'un groupe de six « indigènes »<sup>4</sup> armés se dirige vers la localité. Aussitôt, l'administrateur-adjoint Monteils est envoyé avec deux cavaliers et le caïd pour intercepter cet attroupement suspect au col de Tizi-Ouchir, à quatre kilomètres du village. Mais une fois arrivés sur place, ils se trouvent en présence d'une trentaine d'individus déterminés. Préférant éviter toute effusion de sang, les quatre hommes se laissent désarmés. Les deux soldats sont ligotés et le caïd est emmené vers la maison forestière déjà occupée par les insurgés. L'administrateur-adjoint, quant à lui, est contraint de se convertir à l'islam, de troquer ses habits d'occidental pour des hardes portées par les musulmans et de suivre ses ravisseurs.

À mesure qu'ils se rapprochent de Marguerite, les rebelles voient leur nombre grandir. Ras-

semblés sous l'autorité d'un marabout, nommé Yacoub Mohamed Ben el Hadj Ahmed, ils appartiennent pour la plupart aux tribus Beni-Menasser, Rhiras et Bouaya. Les actes qu'ils commettent s'aggravent rapidement. Les rebelles pillent d'abord une voiture chargée de vaisselle, d'argenterie et de victuailles pour une noce à Vesoul-Bénian. Plus grave, ils assassinent en cours de route le garde champêtre de Marguerite, nommé Labessède, et ils saccagent la ferme d'El-Kalaa, appartenant à un certain Jenoudet. Épargné, celui-ci est contraint à son tour de se convertir à l'islam en prononçant les paroles rituelles.

Vers midi, près de 200 émeutiers arrivent aux abords de Marguerite. Aussitôt, les portes des habitations sont enfoncées et les meubles brisés et sortis dehors. Les scènes de dévastations se répètent pendant une heure et demie. La plupart des Européens parviennent à s'enfuir, mais, quelques-uns, tombés aux mains des assaillants, sont contraints de se convertir à l'islam sous peine de mort. Habillés comme les autres musulmans, ils sont placés devant la troupe des insurgés qui prend maintenant la direction de Miliana. Ils doivent servir de boucliers humains.

Toutefois, rapidement averties de la révolte, les autorités françaises dépêchent sur place des forces armées. Les premiers représentants de l'ordre sont les gendarmes du lieutenant Dupuch suivis de tirailleurs commandés par le chef de bataillon de Bazinet<sup>5</sup>. Tous sont stationnés à Miliana. Les gendarmes ne tardent pas à retrouver les révoltés et à engager le combat. La cita-

<sup>3</sup> Jean-Noël Luc (sous la direction de), *Histoire de la maréchaussée et de la gendarmerie, Guide de recherche*, Maisons-Alfort, SHGN, 2005, p. 236.

<sup>4</sup> Nom donné à l'époque aux Algériens musulmans par l'administration coloniale.

<sup>5</sup> « Révolte en Algérie », *L'Écho de la Gendarmerie nationale*, n°1079, 5 mai 1901, p. 294.

tion décernée au lieutenant Dupuch témoigne de la violence de la rencontre : « Au cours d'une révolte des indigènes à Margueritte, le 26 avril 1901, a fait preuve de courage et de sang froid : 1° en refusant de se laisser enlever ses armes et en s'échappant, malgré la fusillade dirigée contre lui par les révoltés qui voulaient le faire prisonnier ; 2° en s'occupant, quoique déjà blessé, de requérir les moyens de transport rapides pour transporter les troupes de secours, où il a reçu deux nouvelles blessures, en occupant avec ses gendarmes le poste le plus dangereux. N'a songé à se faire soigner qu'après une poursuite énergique des révoltés et lorsque l'ordre et le calme furent rétablis »<sup>6</sup>.

Malgré la pugnacité des révoltés, l'affrontement tourne rapidement en faveur des militaires. La fusillade se solde par 16 tués du côté des émeutiers contre un tirailleur abattu du côté des forces de l'ordre qui comptent également huit blessés dont les gendarmes Claverie et Marimpouy<sup>7</sup>. Le bilan des blessés chez les insurgés n'est généralement pas mentionné. Au total, l'insurrection de Margueritte a coûté la vie à huit Européens.

La nouvelle de la révolte, qui se répand rapidement dans la communauté européenne, suscite quelques réactions de panique notamment dans les centres avoisinants de Boumedfa, Marengo, Meurad et Masséna. En revanche, les troubles de Margueritte ne déclenchent pas d'agitation d'envergure au sein de la population musulmane. Du reste, l'armée se déploie déjà dans la région, multiplie les démonstrations de force et entame la phase de répression consécutive à toute révolte en Algérie.

### La répression de la révolte

Dès le 26 avril 1901 au soir, les renforts convergent vers Margueritte. Le colonel de Laforcade, du 1<sup>er</sup> Chasseurs d'Afrique, reçoit l'ordre d'envoyer par train spécial le premier escadron de son régiment, rassemblant 110 hommes commandés par le capitaine Defrance. De même, une compagnie de zouaves d'Alger et des tirailleurs d'Orléansville se mettent en route. Une brigade de gendarmerie à cheval venant de Médéa occupe, quant à elle, la gare de Vesoul-Bénian. Toute la voie ferrée est gardée militairement dans

<sup>6</sup> René Baulard, *La Gendarmerie d'Afrique (1830-1930)*, Paris, Charles-Lavauzelle, édition Revue de la Gendarmerie 1930 p. 212.

<sup>7</sup> « L'insurrection de Margueritte », *L'Illustration*, n° 3037, 11 mai 1901, p. 316.



Carte postale parue en 1901.

les gorges de l'Oued Djer, ainsi que les ponts et les tunnels aux extrémités<sup>8</sup>. À Margueritte, la communauté européenne participe à la défense de la localité. Les hommes et quelques femmes patrouillent armés de fusil Gras avec, autour de la ceinture, une cartouchière garnie. Aux alentours du village de colonisation, des battues sont organisées pour capturer les fuyards dans la campagne avoisinante. Quelques uns des rebelles arrêtés servent de guides.

La phase judiciaire de la répression débute parallèlement à la phase militaire. Dès le 26 avril, le procureur de la République Ponsier et le juge d'instruction Pheline prennent à Miliana le train de 19 heures pour se rendre à Margueritte. Ils s'installent à l'école où les gendarmes et les tirailleurs ramènent par bandes près de 200 arabes raflés par l'armée. Vêtus le plus souvent de haillons, les prisonniers, accroupis sur le trottoir ou appuyés au mur, attendent mornes et résignés, leur interrogatoire. Par la suite, les habitants de Margueritte viennent les reconnaître. Tous les suspects sont examinés avec la plus scrupuleuse attention. Ceux formellement reconnus sont placés sous la surveillance d'un piquet de zouaves, baïonnette au canon<sup>9</sup>. Quand les premières formalités judiciaires sont accomplies, les prisonniers sont emmenés par convoi, sous bonne escorte, jusqu'à Milana pour y être jugés. Les cartes postales réalisées à l'époque ont immortalisé les différentes scènes décrites plus haut.

<sup>8</sup> « La révolte de Margueritte, communication officielle », *L'Indépendant, écho de Constantine, journal quotidien*, n° 9569, 28 avril 1901, p. 1.

<sup>9</sup> « Dépêches d'Algérie, aux environs d'Alger, le calme règne » *L'Indépendant, écho de Constantine, journal quotidien*, n° 9570, 29 avril 1901, p. 1.



Les hommes ainsi arrêtés vont avoir un parcours étonnant, comme on peut en juger. Au total, 125 inculpés sont envoyés devant la cour d'assises par la chambre d'accusation de la cour d'Alger. Toutefois, la cour de cassation, dessaisissant la cour d'Alger, décide de renvoyer l'affaire devant la cour d'assises de Montpellier (Hérault) à la grande indignation des colons. Cette première initiative pour dépayser l'affaire est déjà remarquable en soi.

Le procès débute le 11 décembre 1902. À cette date, 14 inculpés sont déjà décédés en prison et plusieurs dizaines d'autres sont malades, ce qui donne une idée de leurs conditions de détention. L'arrivée de tels prévenus, accompagnés d'une cinquantaine d'avocats et de 85 témoins dont 40 Algériens musulmans, ne passe bien évidemment pas inaperçue. Une grande agitation règne au palais de justice de Montpellier où il faut aménager spécialement la salle des assises. Le procès suscite une grande curiosité parmi la population locale et attire des correspondants de la capitale. La revue *l'Illustration* traduit à sa manière cet intérêt par cette description de la salle des assises : « Celle où s'entassaient les accusés, un fouillis de burnous et de turbans enveloppant des personnages de bronze, une masse blanche que des cordons de gendarmes encadrent de leurs lignes sombres et régulières, partagent en deux sections distinctes ; les principaux acteurs du drame et les comparses ». Le journaliste ajoute : « Détail qui achève de donner à l'ensemble l'apparence

d'un troupeau parqué dans l'enceinte de la justice, chaque accusé est marqué à l'épaule d'un numéro d'ordre imprimé en noir sur un morceau de calicot ».

Le meneur, Yacoub, est défendu par un avocat d'origine guadeloupéenne, maître Ladmiral. Celui-ci plaide avec passion en se servant du tribunal comme d'une tribune pour dénoncer à l'opinion métropolitaine le régime de l'indigénat. Le verdict est rendu le 8 février 1903, après 46 jours d'audience et trois délibérations du jury<sup>10</sup>. La lecture des condamnations dure plusieurs heures en raison du grand nombre d'accusés et de la traduction en arabe. La menace de la guillotine qui planait sur certaines têtes est définitivement écartée à l'annonce des circonstances atténuantes. Un nouveau soulagement parcourt le banc des accusés lorsqu'ils apprennent que 80 d'entre eux vont être prochainement libérés en raison de leur acquittement. Finalement, les condamnations concernent 26 prévenus. Elles comprennent des peines de prison allant de 6 mois à 2 ans et des peines de travaux forcés allant de 5 à 15 ans, assorties ou non d'interdiction de séjour. Le verdict le plus lourd est réservé à Yacoub, son second Thaalbi et Ben Sadock, tous condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Ils sont envoyés au bagne où les deux premiers meurent en 1905 dans des circonstances non éclaircies à ce jour.

<sup>10</sup> « Les troubles de Marguerite, cour d'assises de l'Hérault », *Le Petit Journal*, 9 février 1903, p. 3.



Carte postale représentant les forces de l'ordre intervenues lors de l'affaire de Marguerite.



Carte postale exposant les « meneurs » de l'affaire de Margueritte.

### La perception de la révolte de Margueritte à travers les médias

La diffusion de cartes postales relatives à l'affaire de Margueritte témoigne déjà que cet événement a marqué les esprits à l'époque. Toutefois, la lecture de la presse locale et nationale montre que cette révolte a largement dépassé son cadre régional pour susciter des débats au sein de la société française.

Dans un premier temps, l'annonce de la nouvelle suscite un effet de surprise dans la presse locale qui ne s'attendait pas à un tel déferlement de violence. Le commentaire publié le 28 avril 1901 dans un quotidien algérien est révélateur à ce sujet : « On ignore la cause exacte de ces événements, mais il ne saurait être question d'un mouvement insurrectionnel (...). D'après les colons, bon nombre des ouvriers indigènes du village ont pris une part active au mouvement. Ainsi qu'il a été dit, ce mouvement est purement local et paraît résulter des discussions entre européens et indigènes, auxquelles le sentiment religieux ne serait pas étranger »<sup>11</sup>. Plusieurs quotidiens soutiennent la thèse religieuse en expliquant que « l'exalté » Yacoub Mohamed Ben El Hadj Ahmed aurait parlé de rejoindre le cheik Bouamama qui a prêché la guerre sainte dans le Sud oranais pour chasser les Français d'Algérie<sup>12</sup>. D'autres journaux se perdent en conjectures, à l'image

du *Gaulois* qui avance une curieuse hypothèse. Selon un officier de spahi, des missionnaires anglais auraient distribué des bibles en expliquant que les arabes seraient mieux sous protectorat anglais<sup>13</sup>. Mais, quelles que soient les pistes retenues, fanatisme religieux ou non, les journalistes s'accordent rapidement à penser que cet événement n'est pas le signe avant-coureur d'une insurrection généralisée.

Malgré son caractère local, cette révolte provoque également de nombreux commentaires dans la presse nationale. Certains articles sont conformes aux préjugés coloniaux de ce début de XX<sup>e</sup> siècle. Tandis que *l'Événement* réclame un châtement exemplaire contre les Beni-Menacer, *La République* souhaite que l'on arme les colons habitant au milieu des populations arabes. Affichant une certaine inquiétude, *l'Echo de Paris* publie le commentaire suivant : « Le soulèvement des environs de Miliana se produisant en pleine paix, que se passerait-il dès le début d'une mobilisation pour une guerre européenne ? L'anarchie qui a régné à Alger depuis trois ans, les haines de race et de religion exagérées et continuées même dans les garnisons depuis l'affaire Dreyfus, la faiblesse avec laquelle l'autorité civile protège les officiers, tout cela n'a pas échappé aux arabes ». Plus pittoresque, *Le Petit Parisien* daté du 19 mai 1901 met en avant l'attitude courageuse de l'institutrice du village, Mlle Goublet. Elle aurait lancé à l'adresse des émeutiers s'apprêtant à envahir sa classe : « Tuez-moi si vous voulez, mais ne touchez pas à ces pauvres

<sup>11</sup> « La révolte de Margueritte, communication officielle », *L'Indépendant, écho de Constantine, journal quotidien*, n° 9569, 28 avril 1901, p. 1.

<sup>12</sup> Né en 1833 ou 1840, le cheik Bouamama proclame le djihad contre les Français à partir d'avril 1881 et fomenta des troubles à la frontière algéro-marocaine jusqu'à la date de sa mort en 1908.

<sup>13</sup> Cité dans « Dépêche d'Algérie, les événements d'Alger », *L'Indépendant, écho de Constantine, journal quotidien*, n° 9571, 30 avril 1901, p. 1.

enfants ». Son audace lui a valu la vie sauve ainsi qu'aux enfants. La gravure parue dans *Le Petit Journal* achève de donner à l'institutrice une stature d'héroïne.

Toutefois, *Le Figaro* livre, quant à lui, un commentaire plus mesuré dont voici un extrait : « Les Beni-Menasser ont pris sur eux de nous rappeler avec une certaine opportunité qu'il n'y a pas que des juifs en Algérie. Cette insurrection prouve deux choses : la première est que l'administration algérienne ne doit pas être profondément désorganisée et cela n'a rien d'étonnant ; la seconde est que les arabes sont mécontents, c'est-à-dire qu'ils sont maltraités. On leur refuse ou bien on leur distribue mal la justice ».

Cette dernière remarque traduit parfaitement la particularité du traitement de la révolte de Margueritte dans les médias de l'époque. Plusieurs journalistes tentent de faire comprendre à leurs lecteurs les raisons de la révolte, voire témoignent d'une certaine empathie à l'égard des émeutiers. L'accusation glisse des rebelles vers la société coloniale et les spoliations de terre dont ont été victimes les Algériens musulmans. Ainsi l'*Autorité*, annonce de manière péremptoire le 26 mai 1901 : « Nous avons été durs, même impitoyables pour les indigènes. Nous avons, semé la haine par une législation féroce ». *La Petite République* estime, quant à elle, que « c'est la rapacité du fisc, ce sont les spoliations incessantes qui provoquent chez les indigènes l'exaspération et les sentiments de haine dont les événements,

comme ceux de ces derniers jours, sont la manifestation ».

Plusieurs personnalités politiques mêlent leurs voix à celles des journalistes. Dans *Le Temps*, le sénateur Pauliat livre, par exemple, cette réflexion : « Dans cette affaire, on a voulu voir un acte de propagande religieuse et de fanatisme musulman. Je n'en crois rien. Il y faut plutôt voir l'exaspération des peuplades qu'on a réduite à la misère. Dans un moment de révolte contre ce qu'elles regardaient comme une injustice dont elles sont victimes, elles se sont livrées à des attentats criminels »<sup>14</sup>. Autre figure plus éminente, Georges Clemenceau, dans un article de la *Dépêche de Toulouse*, cite le séquestre préventif des accusés et prend une position politique : « Je demande que notre colonisation se fonde sur le respect du droit humain. Aux populations à qui nous enlevons leur indépendance, nous devons la compensation d'un régime de justice, de douceur, de haute humanité ».

Malgré ces prises de position, aucune mesure d'envergure n'est prise en faveur de la population algérienne musulmane jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale. Il faut attendre l'entre-deux-guerres pour que de timides réformes soient engagées sans jamais satisfaire aucune des communautés d'Algérie.

Au final, les gendarmes immortalisés dans ces cartes postales ont assisté à un événement dont l'intérêt dépasse largement le cadre du simple fait divers. Ils ont été à la fois les acteurs et les témoins d'une affaire qui a eu des répercussions au sein de la société française de la Belle Époque, même si son souvenir s'est estompé au fil du temps. Malgré son caractère anecdotique, la révolte de Margueritte mérite d'être replacée dans le continuum historique de l'Algérie. Pour mieux en saisir la portée, il suffit de relire le funeste avertissement lancé par un quotidien à l'issue du verdict, le 8 février 1903 : « L'insurrection de Margueritte a été une révolte de prolétaires fanatisés, persécutés et affamés. Si la France laisse subsister ce régime, ou elle perdra l'Algérie ou elle aura finalement à réprimer des insurrections encore plus terribles »<sup>15</sup>.



Carte postale représentant une audition lors de l'affaire de Margueritte.

<sup>14</sup> Cité dans *L'Indépendant, écho de Constantine, journal quotidien*, n° 9574, 3 mai 1901, p. 1.

<sup>15</sup> *La Dépêche*, 9 février 1903.